

## ANNEXE 5 : Pièces justificatives à fournir

Les enseignants concernés par les motifs de mutation ci-dessous doivent formuler leur demande accompagnée des pièces justificatives **via l'application Colibris entre le 6 et le 22 avril 2023**.

**Tout dossier reçu par courriel ou courrier ne pourra être traité.**

Motif de la demande	Pièces à fournir
<b>Enseignant sollicitant un rapprochement de conjoints</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance du ou des enfants</li> <li>- Copie du PACS et extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire</li> <li>- Certificat de l'employeur du conjoint précisant la résidence professionnelle ou attestation récente d'inscription à Pôle emploi et une attestation de la dernière activité professionnelle</li> </ul>
<b>Enseignant sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance du ou des enfants</li> <li>- Décisions de justice concernant la résidence de l'enfant</li> <li>- Décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement</li> <li>- Attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent</li> <li>- Justificatif de domicile de l'autre parent</li> <li>- Certificat de scolarité de l'enfant</li> </ul>
<b>Situation de parent isolé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance du ou des enfants</li> <li>- Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale exclusive</li> <li>- Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...)</li> </ul>
<b>Fonctionnaire en situation de handicap</b> (peut concerner l'enseignant, son conjoint ou un enfant)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce attestant que le conjoint entre dans le champ du BOE ou que l'enfant est en situation de handicap ou gravement malade</li> <li>- Justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne en situation de handicap.</li> </ul>